
COMMUNE DE CASTELSARRASIN

(TARN-ET-GARONNE)

AVIS AU PUBLIC

Conformément au nouvel article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *les usagers et les habitants intéressés à la vie des services publics locaux* » doivent désormais être représentés au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux. Pour se faire les candidats doivent soumettre leur candidature à la Mairie.

Ainsi, afin de permettre au Conseil Municipal de statuer lors de sa prochaine séance, ces personnes doivent se manifester auprès du Secrétariat Général dans un délai de 15 jours à compter de la publication du présent avis (soit au plus tard le 6 juin 2022), soit par mail à mairie@ville-castelsarrasin.fr, soit par courrier à Mairie – 5 place de la Liberté 82100 Castelsarrasin ou par téléphone 05.63.32.75.00.

Fait à Castelsarrasin, le 16 mai 2022

LE MAIRE

J-Ph. BESIERS

